

COMPTE-RENDU

Restitution de la démarche Aménagement Durable des Stations (A.D.S.)

Réunion publique du 23 juin 2022



Jeudi 23 juin à 18h

Salle des fêtes de Saint-Palais-sur-Mer

Réunion publique animée par les architectes urbanistes et paysagistes en charge de l'étude.

Étaient présents :

- Alizée Moreux, architecte-urbaniste du cabinet d'études Interland
- Camille Taque, paysagiste chez Phytolab
- Claude Baudin, maire de Saint-Palais-sur-Mer
- 80 personnes dans le public

I. GENESE DU PROJET : LA DEMARCHE ADS A ST-PALAIS/MER

Qu'est-ce que la démarche ADS (Aménagement Durable des Stations) ?

C'est un référentiel d'innovation ciblant les grands enjeux de mutations du littoral de la Nouvelle-Aquitaine, tels que : la mobilité, les espaces rétro-littoraux, l'urbanisme, les équipements touristiques, les impacts du changement climatique. Elle permet une cohérence de l'action au niveau régional et facilite les partenariats.

La démarche ADS à Saint-Palais-sur-Mer est une étude visant à définir une vision à long terme de l'aménagement territorial et du positionnement touristique saint-palaisien. L'objectif étant d'adapter et de redynamiser le territoire dans son ensemble avec un focus sur l'avenue de la Grande Côte, la pointe de la Grande Côte et le centre-ville.



© J.ben

Les enjeux de la démarche sur Saint-Palais-sur-Mer :

- Accompagner la commune dans le renforcement et l'amélioration du lien entre la Grande Côte et le centre-ville.
- **La reprise de l'axe piéton et cyclable entre le centre-ville et la Grande Côte** : cet itinéraire est aujourd'hui dangereux pour les piétons et les cyclistes. La commune se doit d'agir pour la protection de tous ces usagers.
- **L'aménagement de l'esplanade de la Grande Côte et du Concié** : ces lieux touristiques sont aujourd'hui vieillissants et se doivent de redevenir les fleurons de la commune. Un aménagement nouveau est à définir en prenant en compte la valorisation paysagère et le lien avec le phare de Cordouan.
- **L'animation du centre-ville** : Saint-Palais-sur-Mer n'est pas qu'une station balnéaire estivale. C'est une commune qui vit à l'année. Le but de cette démarche est aussi de favoriser et de diversifier l'offre touristique et commerciale hors-saison.

II. LES RETOURS DE LA CONCERTATION PUBLIQUE

D'APRES LES REPONSES AU QUESTIONNAIRE

Echantillon de la population interrogée :

Sur 200 personnes interrogées, environ 49 % sont des résidents à l'année, 43% sont des résidents secondaires et 2 % sont des touristes.

Ce qu'il faut retenir de ces réponses :

- Une fréquentation équitable des plages : Bureau, Platin et Grande Côte,
- Des lieux jugés incontournables : le sentier des Douaniers (82 %) et le marché.

Concernant la mobilité :

Type de mobilité	Difficultés rencontrées	Enjeux
Pistes cyclables	Dangereuses, mal identifiées, peu présentes.	Sécuriser les voies, les rendre plus visibles, compléter le réseau.
Circulation voiture	Flux trop important en période estivale, problème de stationnement	Gérer l'afflux et le stationnement.
Transports en commun	Peu de liaison entre quartiers de la ville et avec Royan.	Améliorer le transport en commun à l'échelle de la CARA.

Les difficultés de Saint-Palais-sur-Mer :

L'état des routes, le manque de pistes cyclables, le manque de transports en commun, le manque de commerces en hiver, le stationnement.

Les atouts de Saint-Palais-sur-Mer :

La diversité des paysages, la Vélodyssée, une station familiale à taille humaine, la qualité patrimoniale.

III. QUELQUES ELEMENTS DE DIAGNOSTIC ET D'ENJEUX

- Une commune avec un patrimoine reconnu et des bâtiments remarquables ;
- Le vieillissement de la population ;
- Une pression foncière qui freine l'installation des jeunes ménages ;
- La saturation du réseau routier aux heures de pointe (flux de transit très important : on ne s'arrête pas forcément, on passe juste) ;
- Une offre touristique centrée sur les plages ;
- Des paysages d'exception ;
- Un réseau cyclable incomplet.

La commune a atteint ses limites urbanistiques latérales, elle ne peut plus s'étendre d'Est en Ouest, il faut repenser l'extension et faire du lien entre le centre-ville et la Grande Côte. De plus, 50 % des campings sont concentrés sur la Grande Côte. Il faut donc les intégrer au paysage, tout comme les commerces et restaurants. Ils sont la vitrine du territoire et doivent créer du lien avec le paysage.

Les dysfonctionnements structurels :

- Sur le secteur de la Grande Côte : problème de voirie, stationnement sauvage, traversée dangereuse, trop d'artificialisation.
- Au centre-ville : peu animé hors saison estivale, conflit d'usage sur l'espace public.

IV. LES CHANTIERS POUR SAINT-PALAIS-SUR-MER, DEMAIN

CHANTIER 1 - UN POSITIONNEMENT « NATURE ET PATRIMOINE DE DEMAIN » À AFFIRMER

LES ACTIONS À ENGAGER

- 1.1. UNE DESTINATION DE VILLÉGIATURE FAMILIALE, APAISÉE ET RESPECTUEUSE DE SON ENVIRONNEMENT
- 1.2. UNE STRATÉGIE ÉVÉNEMENTIELLE ET CULTURELLE POUR ANIMER LA VILLE BALNÉAIRE
- 1.3. UN ACCOMPAGNEMENT À LA MONTÉE EN QUALITÉ DE LA VILLE BALNÉAIRE

CHANTIER 2 - UN RÉFÉRENTIEL DE L'AMÉNAGEMENT RÉSILIENT POUR SAINT-PALAIS

LES ACTIONS À ENGAGER

- 2.1. UN SCHÉMA DES MOBILITÉS POUR LIMITER LA PLACE DE LA VOITURE ET DÉVELOPPER LES MODES DOUX
- 2.2. L'EAU ET LE PAYSAGE POUR RENFORCER LA RÉSILIENCE DE LA VILLE
- 2.3. UN DÉVELOPPEMENT URBAIN DE QUALITÉ POUR CRÉER LE PATRIMOINE DE DEMAIN
- 2.4. UN PLAN GUIDE DE LA POINTE DE LA GRANDE CÔTE AU CENTRE-VILLE

CHANTIER 3 - DES AMÉNAGEMENTS DE LA POINTE DE LA GRANDE CÔTE AU CENTRE-VILLE

LES ACTIONS À ENGAGER

- 3.1. L'AVENUE DE LA GRANDE CÔTE, UNE PROMENADE QUI S'OUVRE SUR LA MER
- 3.2. L'ESPLANADE DU CONCIÉ : UN « THÉÂTRE NATUREL » SUSPENDU SUR L'OcéAN
- 3.3. LA POINTE DE LA GRANDE CÔTE, UNE ENTRÉE DE VILLE QUI DONNE À VOIR LES PAYSAGES
- 3.4. UN PLAN PLAGE SUR LES COMBOTS, DES MATHES À SAINT-PALAIS-SUR-MER

Lors de cette réunion, seul le chantier 3 a été détaillé car il s'agit de la priorité de la commune.

Les intentions de chantier ont été divisées en 4 secteurs :

1. **L'avenue de la Grande Côte** : le but est d'ouvrir cette avenue sur l'océan et le paysage. Deux axes sont travaillés : d'un côté, transformer les espaces par la désimperméabilisation et végétalisation des sols ; de l'autre, libérer la rive sud du stationnement. Cela permettrait la mise en place d'une circulation piétonne plus large et d'une piste cyclable à double sens pour limiter les conflits d'usage. La rive nord de l'avenue serait aussi retravaillée avec l'organisation d'un stationnement en épi sur une majorité de l'avenue. Ce réaménagement des places de stationnement en rive nord* (*côté maison) permettrait de récupérer le stationnement supprimé en rive sud.



Croquis de ce que pourrait être l'avenue après son traitement avec une diminution de la voie en double sens de circulation et un élargissement de la piste cyclable et du chemin piétonnier.

2. **L'esplanade du Concié** : l'objectif est d'aménager le lieu pour mieux accueillir les événements. L'idée serait d'aménager un amphithéâtre naturel en réorganisant l'esplanade et agrandir l'espace de pique-nique. Le but serait de soigner le lieu avec l'avenue et d'apporter des assises avec des matériaux démontables.
3. **La pointe de la Grande Côte** : l'objectif, ici, est de replacer la pointe de la Grande Côte dans le grand paysage. L'idée serait de mieux intégrer les commerces dans le lieu concernant l'esthétique des bâtiments pour qu'ils soient en cohérence avec le paysage. L'objectif est de réorganiser la promenade piétonne et de relocaliser si possible le stationnement pour redynamiser le site.
4. **Plan plage des Combots à Saint-Palais-sur-Mer** : l'objectif est de trouver une alternative pour la Vélodyssée qui est menacée par les vagues (érosion).

L'aménagement sera réalisé par phases, avec une réflexion sur la mobilité.

V. QUESTIONS DES CITOYENS

- « Si le projet est réalisé, quand commenceront les travaux ? »
Réponse : Fin 2022, si possible.
- « Quelle sera la première phase de travaux réalisée ? »
Réponse : L'avenue de la Grande Côte.
- « Où se gareront les gens si le stationnement diminue ? »
Réponse : Il n'est pas question de diminuer le stationnement mais de le réaménager, dans un premier temps, puis de le relocaliser, dans un second temps, avec la mise en place de bus-relais estivaux.
- « Quel sera le coût de ces réaménagements ? »
Réponse : Il y a 3 ans, le coût s'élevait à 4 millions d'euros.
- « Pourquoi les piétons ne pourront emprunter le sentier des Douaniers pour laisser plus de place sur la voirie ? »
Réponse : Car le sentier des Douaniers n'est pas accessible pour tout le monde (poussette, personne à mobilité réduite etc.). De plus, il connaît une instabilité des sols et de ses falaises, donc certains secteurs du sentier sont inaccessibles.